

CP111 FABRICATIONS MÉTALLIQUES

INTERVENTION DANS LES FRAIS DE

**GARDE
D'ENFANTS**
180€/AN



Suite à l'accord national 2019-2020, le secteur des fabrications métalliques prévoit une intervention dans les frais de garde d'enfants jusqu'à 180 € par an, par enfant et par ouvrier-ère pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

CONDITIONS

- Pour les enfants de moins de 3 ans (intervention de l'année de naissance jusqu'à l'année des 3 ans).
- Attestation fiscale établie par un organisme agréé (Kind&Gezin, ONE, Gouvernement de la Communauté Germanophone).
- À partir de 2020 (sur base des attestations portant sur l'année 2019).
- Indemnité forfaitaire de 1,50 €/jour, par enfant et par ouvrier-ère, max. 180 €/an.

POUR PLUS D'INFO

Rends-toi auprès de ta régionale
ou auprès de ton/ta délégué-e.

METALLOS MWB
FGTB-ABVV
metallos.be
f Métallos FGTB-ABVV

**2020 AU FER
ROUGE**
Metallos2020

FGTB
www.fgtb2020.be